

Note synthétique – Budget Principal Exercice 2024

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées prévisionnelles de l'année 2024, au titre du Budget Principal du SDEI.

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'Assemblée Délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés.

Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la **section de fonctionnement** (opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et la **section d'investissement** (opérations impactant le patrimoine de la collectivité).

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le Syndicat d'Energies de l'Indre exerce, pour ses collectivités adhérentes, les compétences Electricité (compétence historique), Eclairage Public, Gaz, Système d'Information Géographique (SIG), Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), Communications électroniques et Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electriques et Hybrides (IRVE).

Il est un acteur majeur du territoire au service de ses collectivités adhérentes et participe également à des projets en faveur de la transition énergétique, notamment à travers les projets portés par la SEM EnerCentre Val de Loire.

Le budget principal supporte l'essentiel des dépenses liées au fonctionnement de l'ensemble des compétences et des locaux du SDEI.

Chapitre 011 « Les charges à caractère général » : correspondent au fonctionnement de la structure (Energie, Carburant, Fournitures administratives, Contrat prestation de services, Entretien bâtiment, Maintenance, Assurances, Etudes et recherches, Honoraires, Communication, Partenariat, Cotisations)

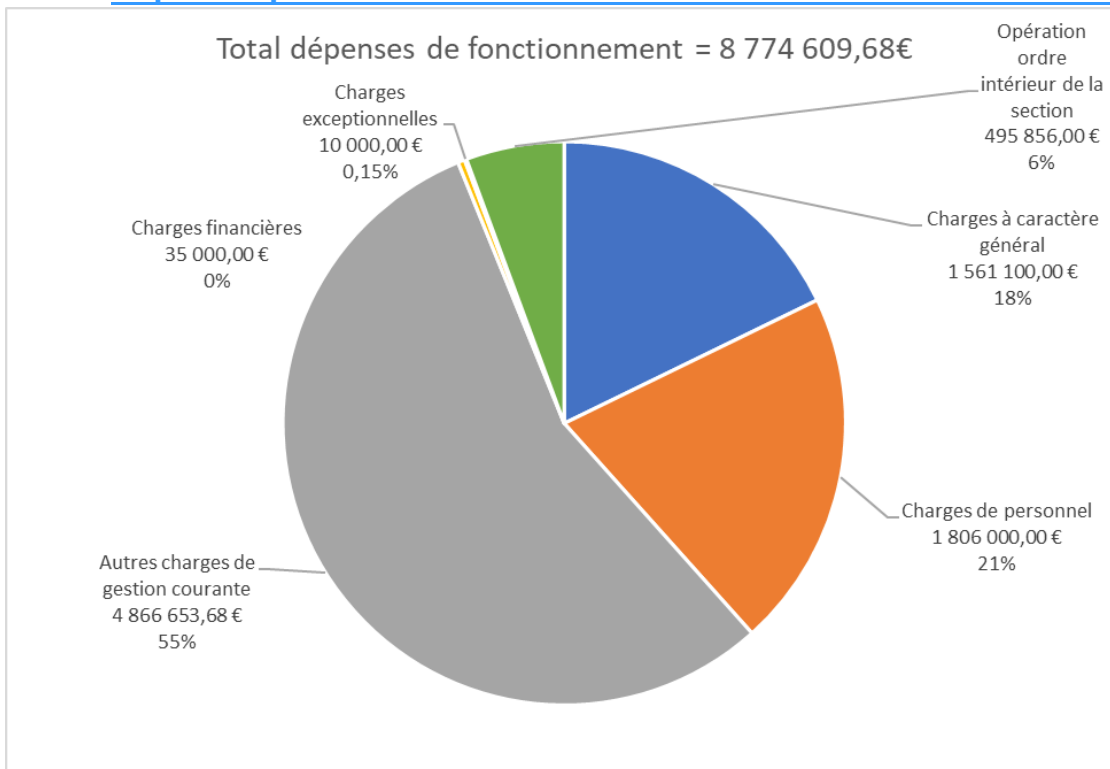
Chapitre 012 « charges de personnel

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : indemnités et formations des élus, Reversement au budget IRVE, Reversement au budget Maitrise d'ouvrage, RODP, Plan Corps de Rue Simplifié, Groupement achat énergie, Réseaux

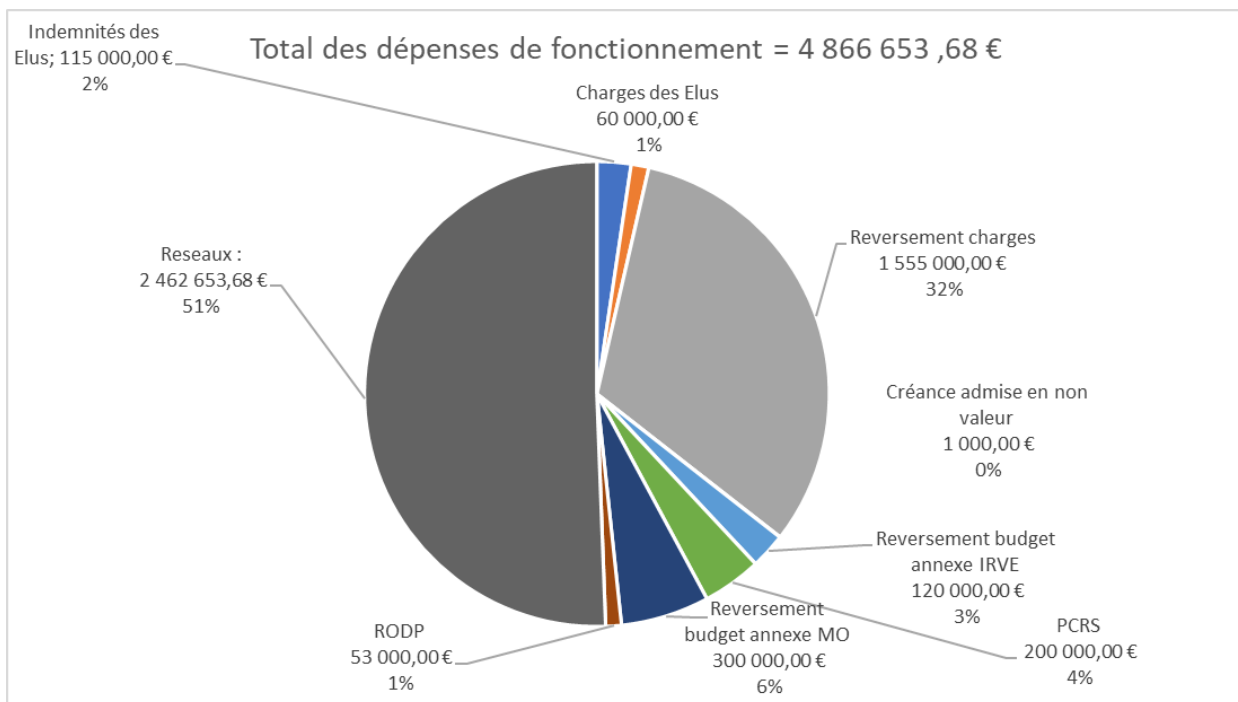
Chapitre 66 « charges financières » : Intérêts des emprunts

Chapitre 67 Charges spécifiques : Annulation de titres

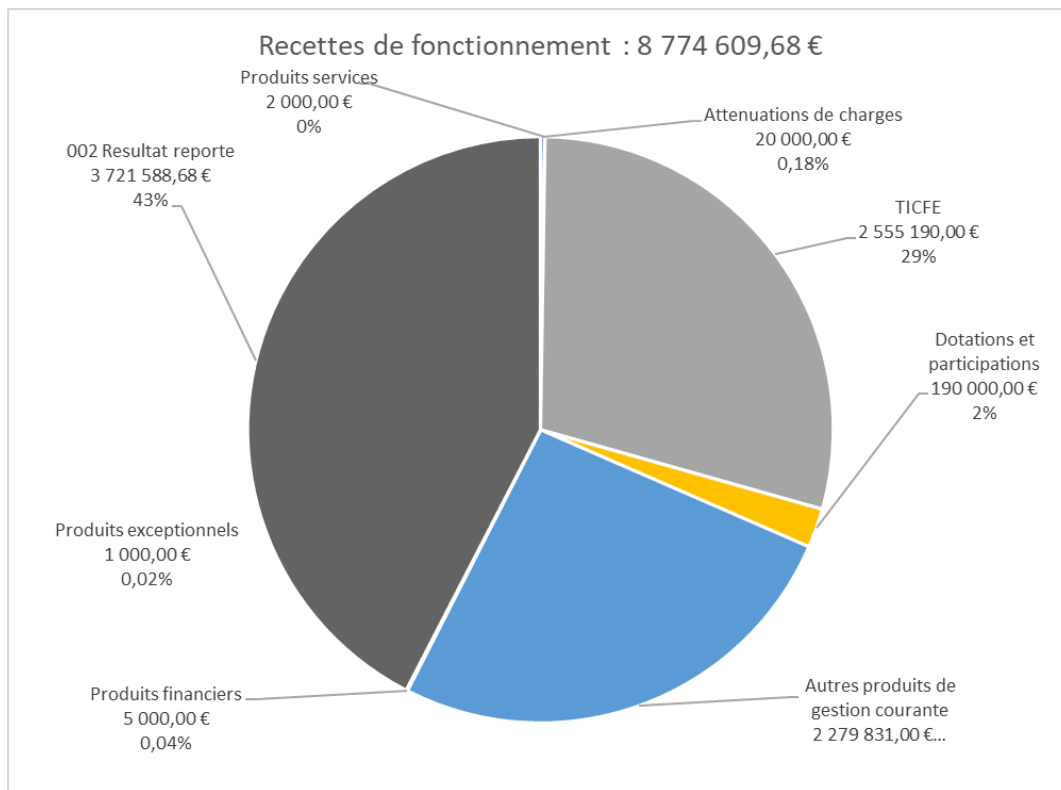
Dépenses prévisionnelles de Fonctionnement - 2024 = 8 774 609.68 €



Autres charges de gestion courante : 4 866 653 .68 €



Recettes prévisionnelles de Fonctionnement - 2024 = 8 774 609.68 €



013 « atténuations de charges » : Remboursement arrêts maladie et diverses

Chapitre 73 « impôts et taxes » : TICCFE taxes sur électricité

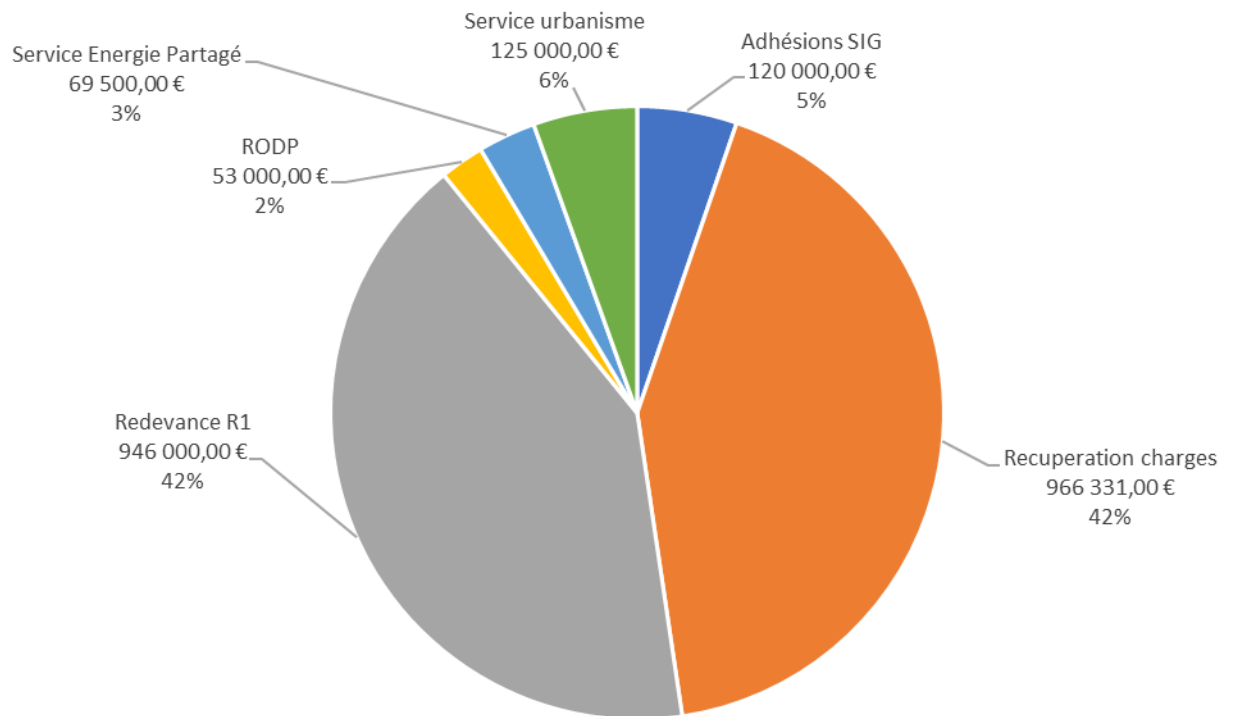
Chapitre 74 « dotations et participations » : adhésions des communes au SDEI
Participations du programme ACTEE

Chapitre 7588 « autres produits de gestion courante » : Adhésions au service SIG,
Urbanisme, Conseil en énergie partagé, Redevance R1, RODP

77 produits exceptionnels : Annulation mandats /Produits exceptionnels

002 : Résultat reporté

Autres produits de gestion courante = 2 279 831 €



Note synthétique - Budget – Exercice 2024

Budget Principal

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées prévisionnelles de l'année 2024, au titre du Budget Principal du SDEI.

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'Assemblée Délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés.

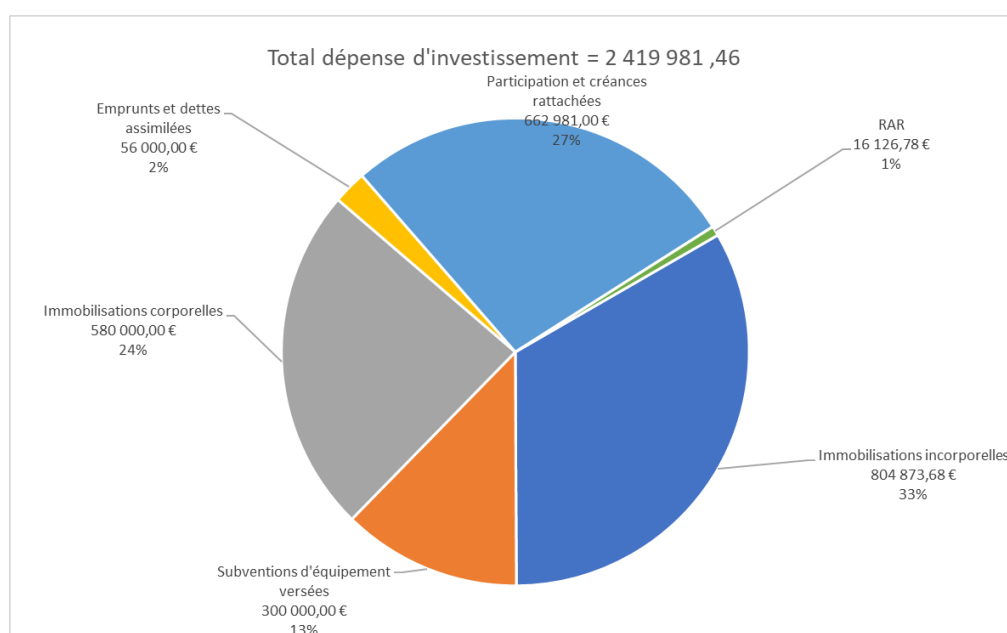
Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la **section de fonctionnement** (opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et la **section d'investissement** (opérations impactant le patrimoine de la collectivité).

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

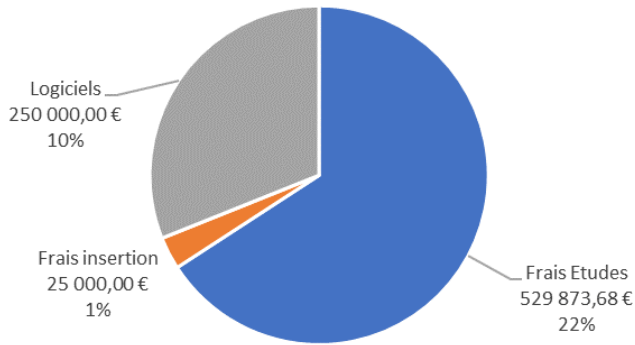
Le Syndicat d'Energies de l'Indre exerce, pour ses collectivités adhérentes, les compétences Electricité (compétence historique), Eclairage Public, Gaz, Système d'Information Géographique (SIG), Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), Communications électroniques et Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electriques et Hybrides (IRVE).

Il est un acteur majeur du territoire au service de ses collectivités adhérentes et participe également à des projets en faveur de la transition énergétique, notamment à travers les projets portés par la SEM EneR Centre Val de Loire.

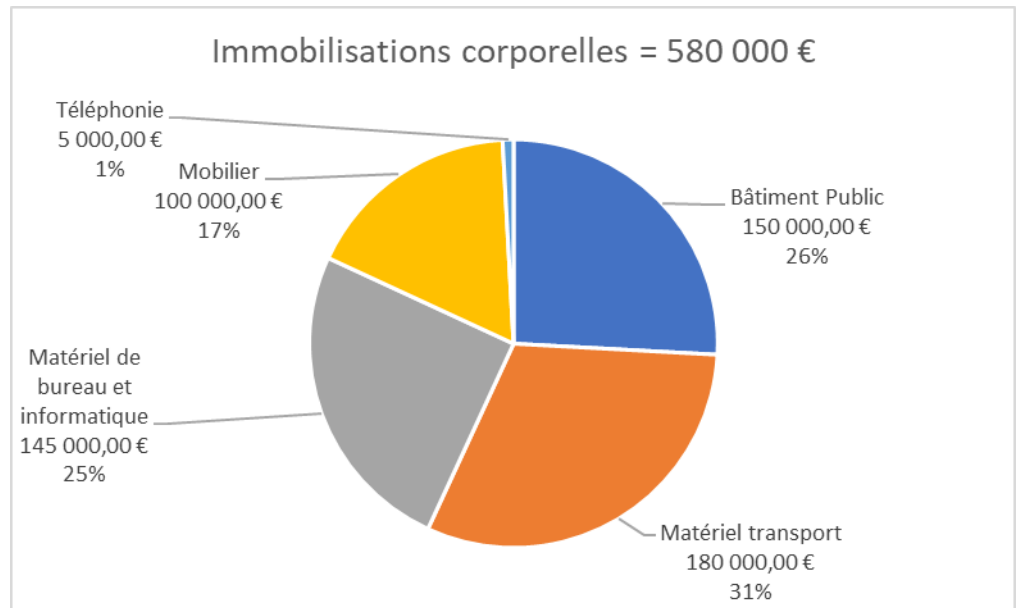
Structure des Dépenses prévisionnelles d'Investissement - 2024 = 2 419 981.46 €



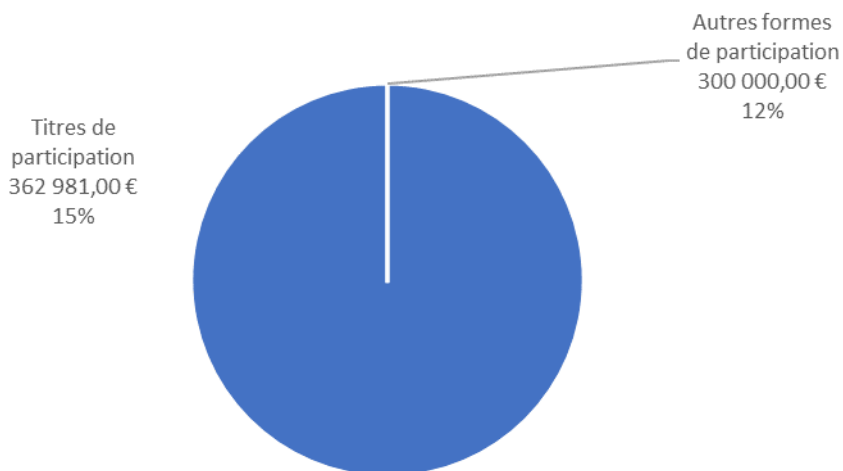
Immobilisations incorporelles = 804 873,68€



Immobilisations corporelles = 580 000 €



Participations et créances = 662 981€



Les investissements réalisés par le SDEI sont principalement composés :

Chapitre 20 immobilisations incorporelles : Frais études , Frais insertion, logiciels, informatiques

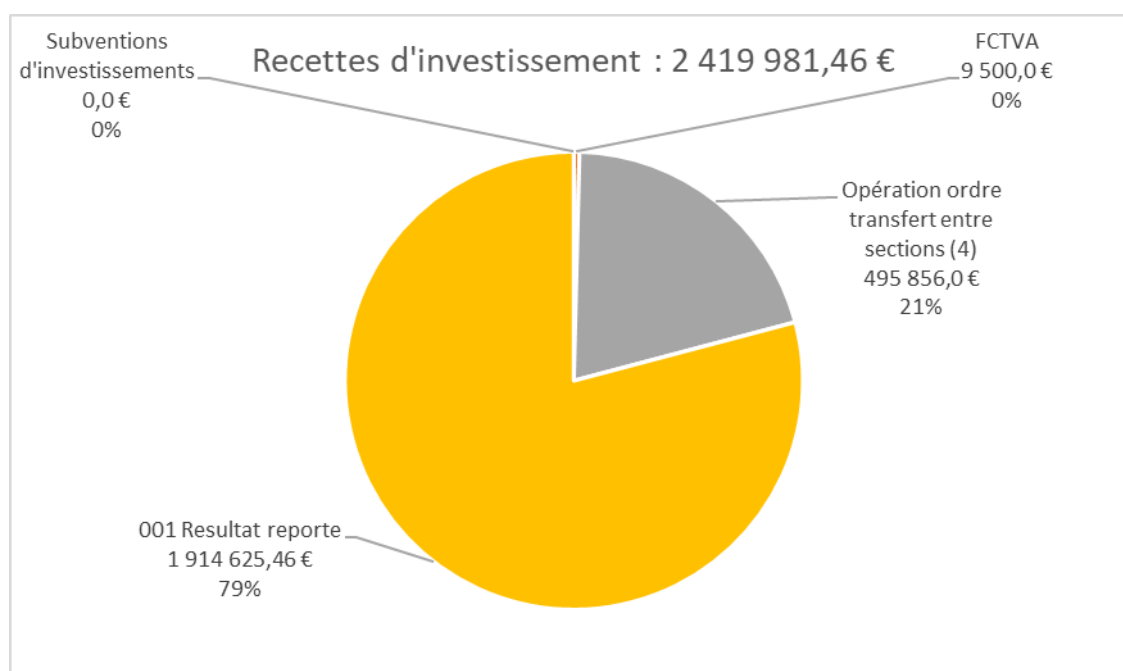
Chapitre 21 immobilisations corporelles » : Travaux dans le bâtiment, Achat de véhicules, Matériel de bureau et informatique, Téléphonie

Chapitre 204 Bâtiments et installations Aides pour les bâtiments communaux, éclairage public

Chapitre 16 Emprunts capital pour les bâtiments Colbert

Chapitre 26 Participations et créances rattachées Titres de participation : Projets Enr en titres de participation et capital

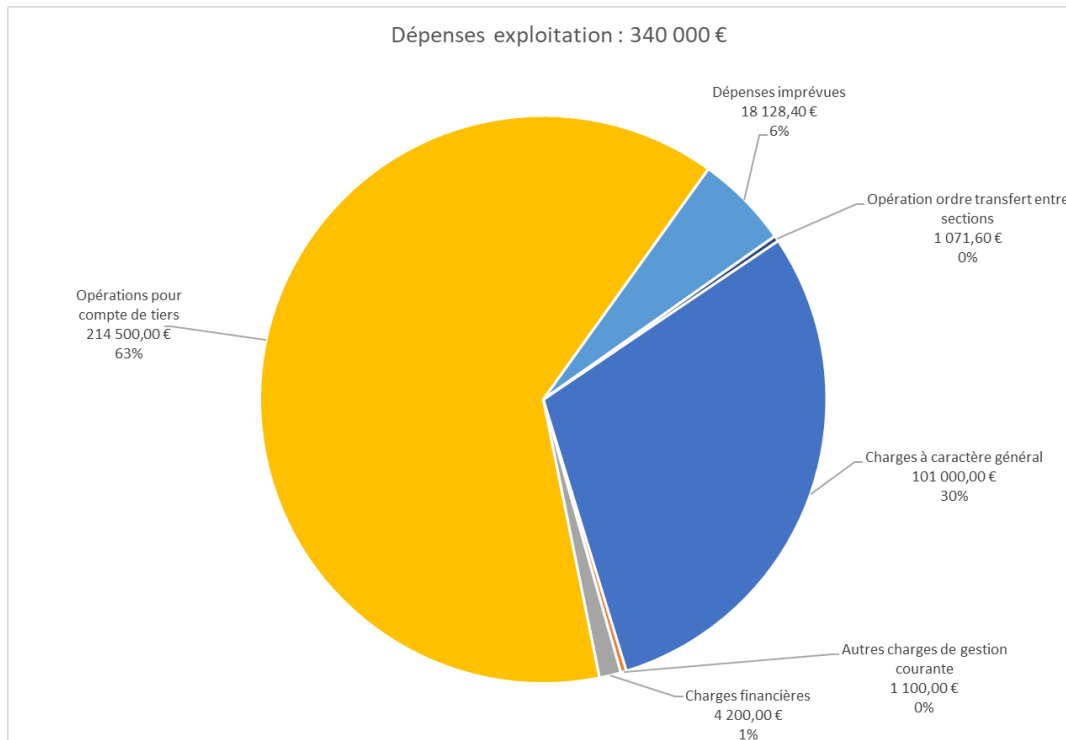
Structure des Recettes prévisionnelles d'Investissement – 2024 = 2 419 981.46 €



Ces investissements sont principalement financés par le résultat du budget principal et le FCTVA
001 Résultat investissement : 1914 625.46 €

Note synthétique – Budget Annexe Maitrise d’Ouvrage des Travaux Exercice 2024

Dépenses prévisionnelles d’Exploitation -2024 = 340 000 €



Chapitre 011 « charges à caractère général » qui correspondent au fonctionnement de la compétence dont assurances, et honoraires

Chapitre 66 « charges financières « emprunts intérêts » destinés aux travaux

Chapitre 67 « charges exceptionnelles : Subventions exceptionnelles d’équipement pour financer en partie les opérations pour compte de tiers

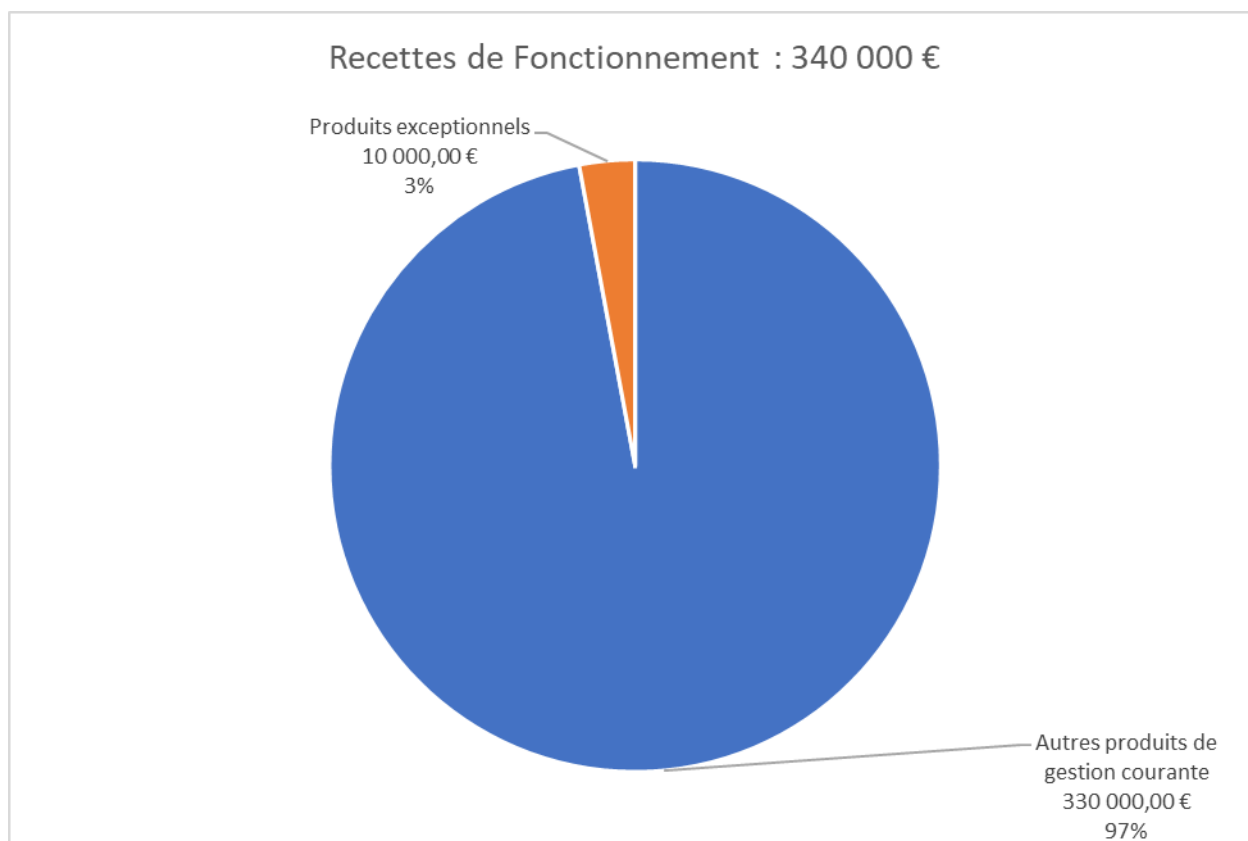
Chapitre 022 : dépenses imprévues

023 virement à la section d’investissement

Opérations pour compte de tiers

Opérations d’ordre

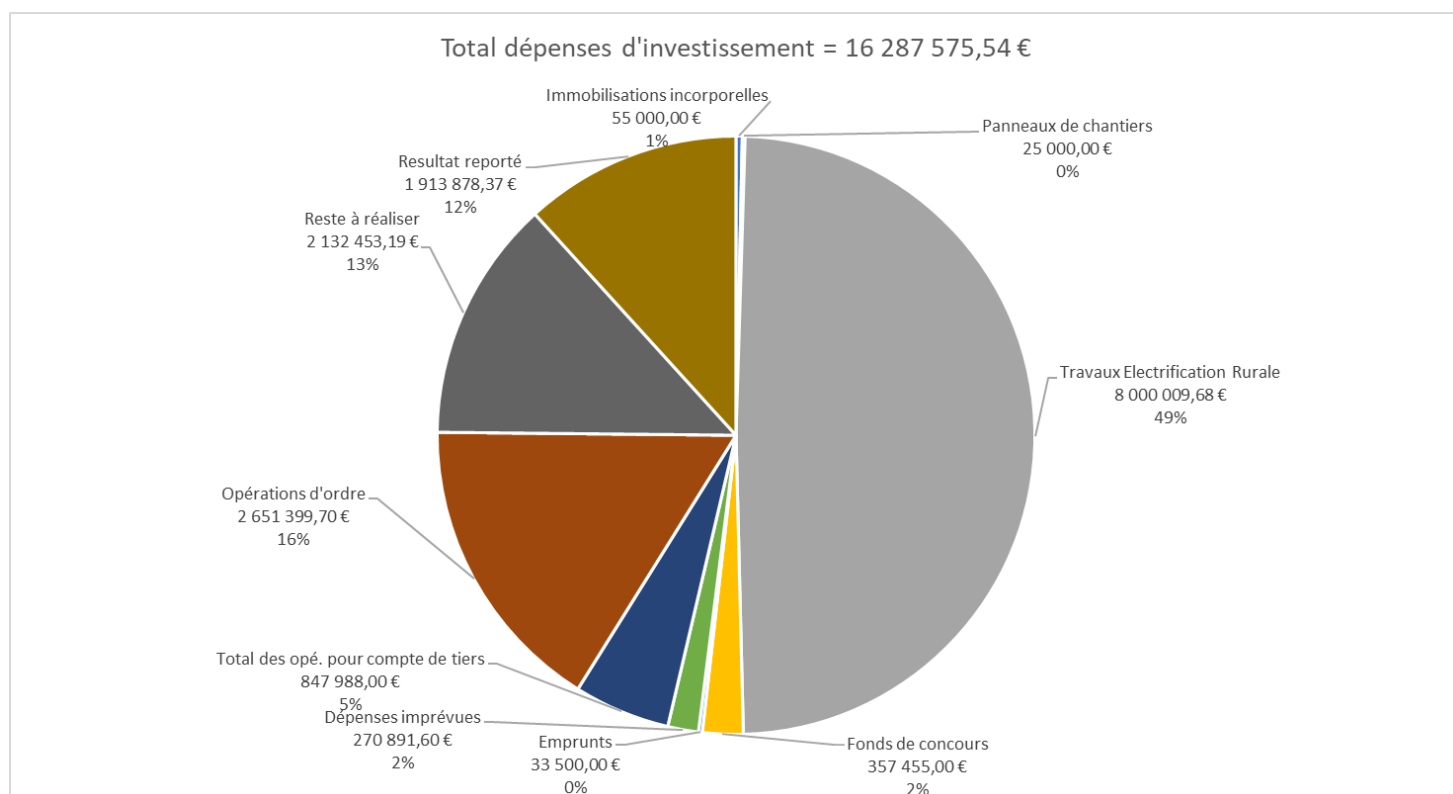
Recettes prévisionnelles d'Exploitation -2024 = 340 000 €



Chapitre 75 « autre produit de gestion courante » : Pour le versement du budget principal au budget annexe Maitrise d'ouvrage Electrification Rurale

Note synthétique - Budget Annexe des Travaux Exercice 2024

Structure des Dépenses prévisionnelles d'Investissement -2024 = 16 287 575.54 €



Chapitre 20 immobilisations incorporelles : Annonces et insertions, logiciels

Chapitre 21 immobilisations corporelles : Panneaux d'affichage de chantiers

Chapitre 23 immobilisations en cours Travaux électrification rurale

Chapitre 10 Dotations Fonds divers : Fonds de concours

Chapitre 16 emprunts : Capital emprunts

Chapitre 020 dépenses imprévues

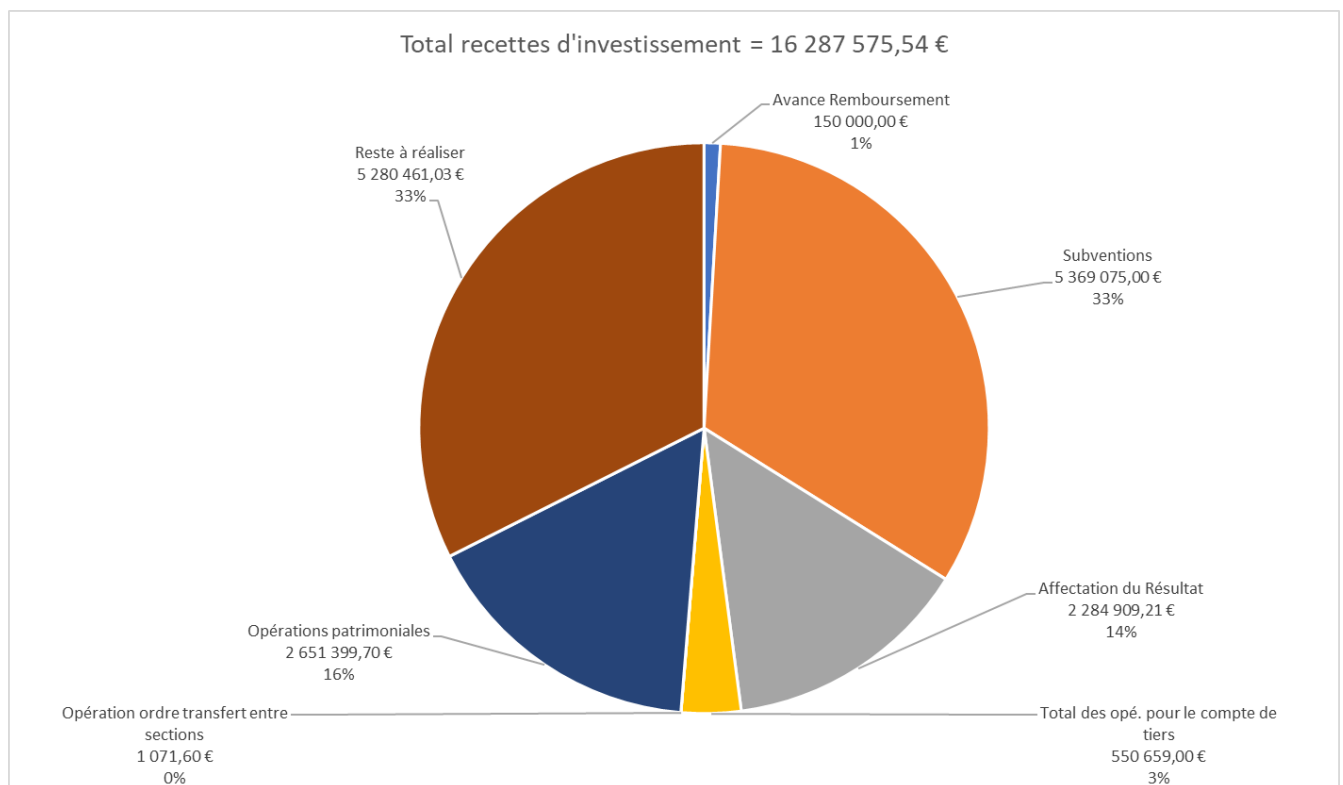
Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers : Telecom / EP

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Restes à réaliser

001 Solde d'exécution reporté

Structure des Recettes prévisionnelles d'Investissement – 2024 = 16 287 575.54 €



Chapitre 10 dotations : Subventions et fonds propres

Ces investissements sont principalement financés par les participations versées par :

Le Cas FACE, Enedis, le CD 36, les collectivités adhérentes au SDEI, personnes morales de droit privé et les particuliers.

Le reste à charge est financé sur fonds propres du SDEI.

1068 « autres réserves » Affectation résultat

Opérations pour compte de tiers : Telecom et travaux en éclairage public

021 virement de section

040 Opérations d'ordre

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Restes à réaliser

Note synthétique - Budget – Exercice 2024

Budget Annexe IRVE

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées prévisionnelles de l'année 2023, au titre du Budget Principal du SDEI.

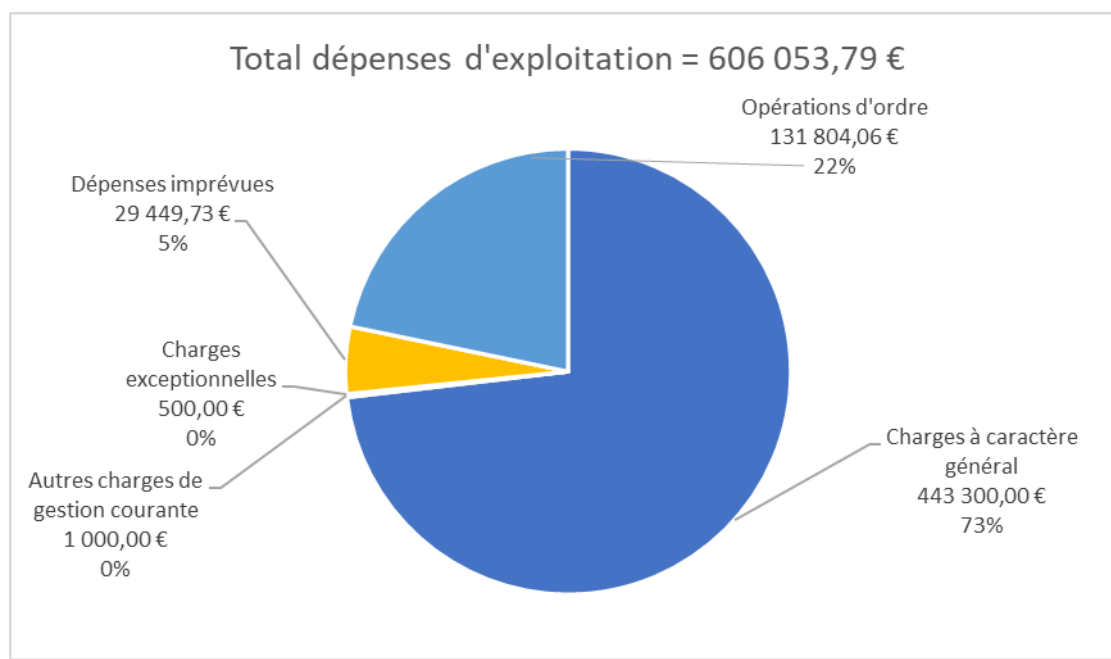
Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'Assemblée Délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés.

Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la **section de fonctionnement** (opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et la **section d'investissement** (opérations impactant le patrimoine de la collectivité).

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Dépenses prévisionnelles d'Exploitation - 2024 = 606 053,79 €



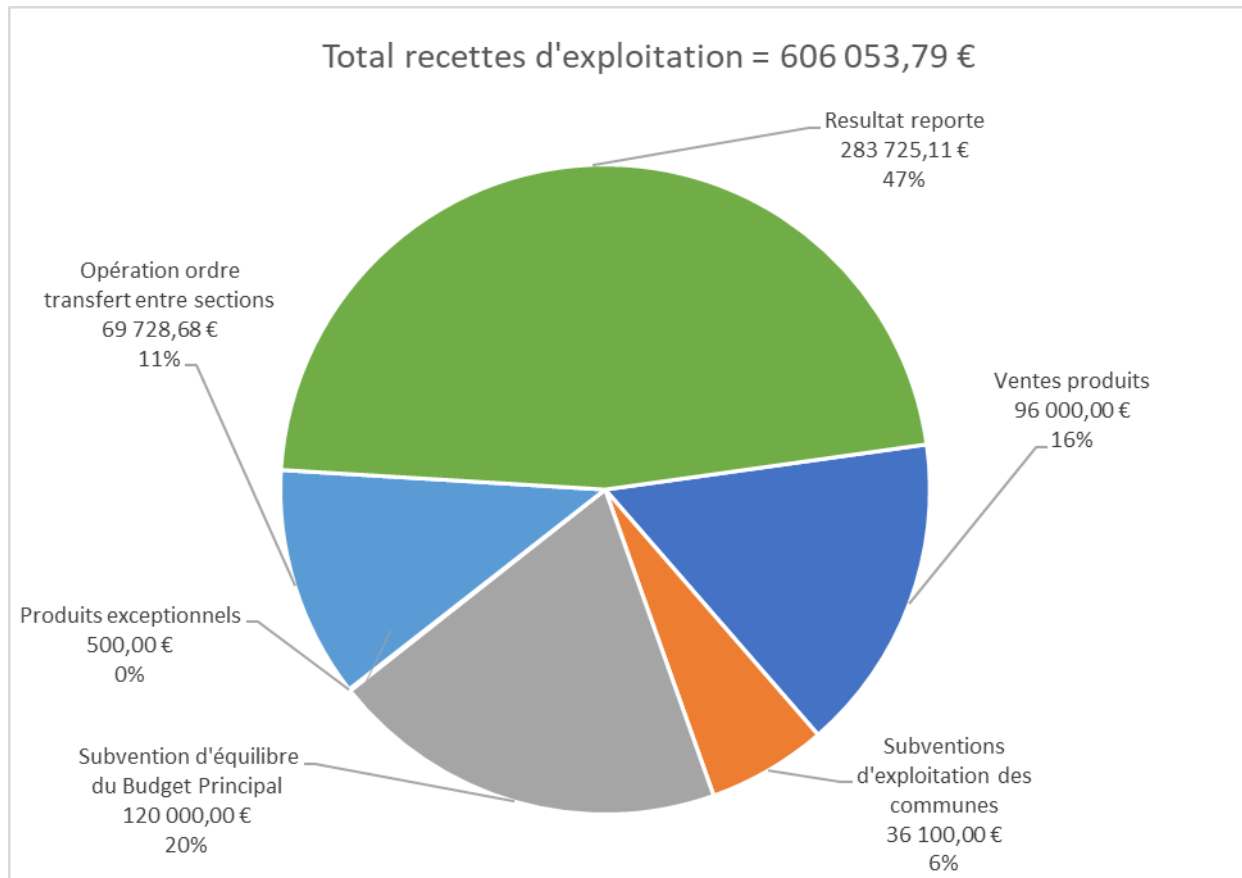
Les dépenses prévisionnelles d'exploitation sont :

011 « charges à caractère général » qui correspondent au fonctionnement de la compétence : fournitures non stockable « énergie» maintenance bornes, assurances, honoraires frais de télécommunications

022 : Dépenses imprévues

Opérations d'ordre : Dotations aux amortissements

Recettes prévisionnelles d'Exploitation - 2024 = 606 053.79 €



70 Prestations de services : Recettes liées aux recharges sur les bornes

74 Subventions exploitation : Participation des communes

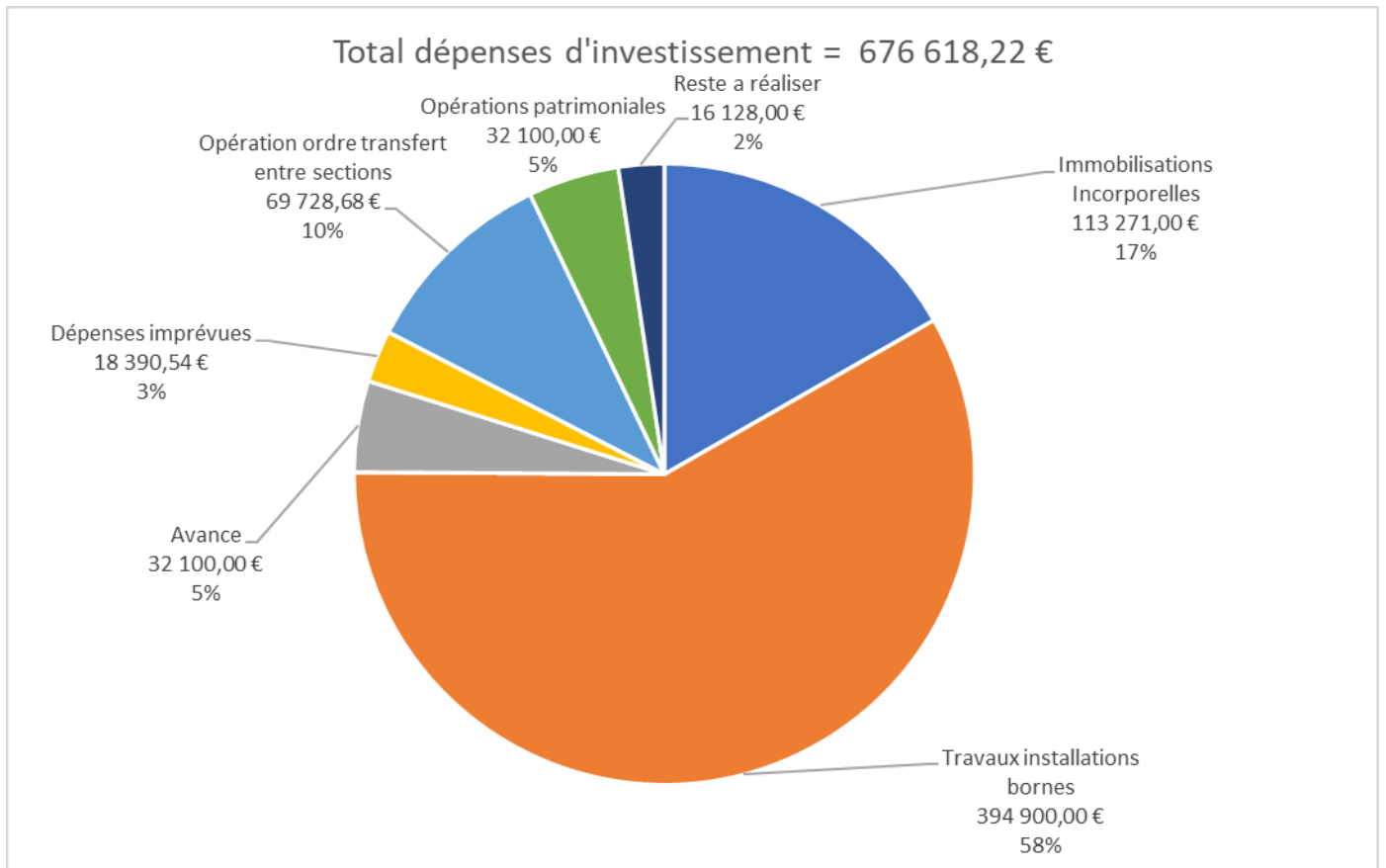
75 « Produits de gestion courante » : Reversement du budget principal au budget annexe IRVE

Operations ordre 777 Quotte part subventions

Résultat du Budget

Note synthétique - Budget – Exercice 2024 **Budget IRVE**

Structure des Dépenses prévisionnelles d'Investissement - 2024 = 676 618,22 €



Chapitre 20 immobilisations incorporelles : Frais d'études (mobilité, projet SDIRVE), Annonces et insertions, Concessions et droits similaires

Chapitre 21 immobilisations corporelles : Travaux installation bornes : Fourniture, pose, Raccordement, Retrofit, Signalétique, signalisation

Chapitre 23 Avances

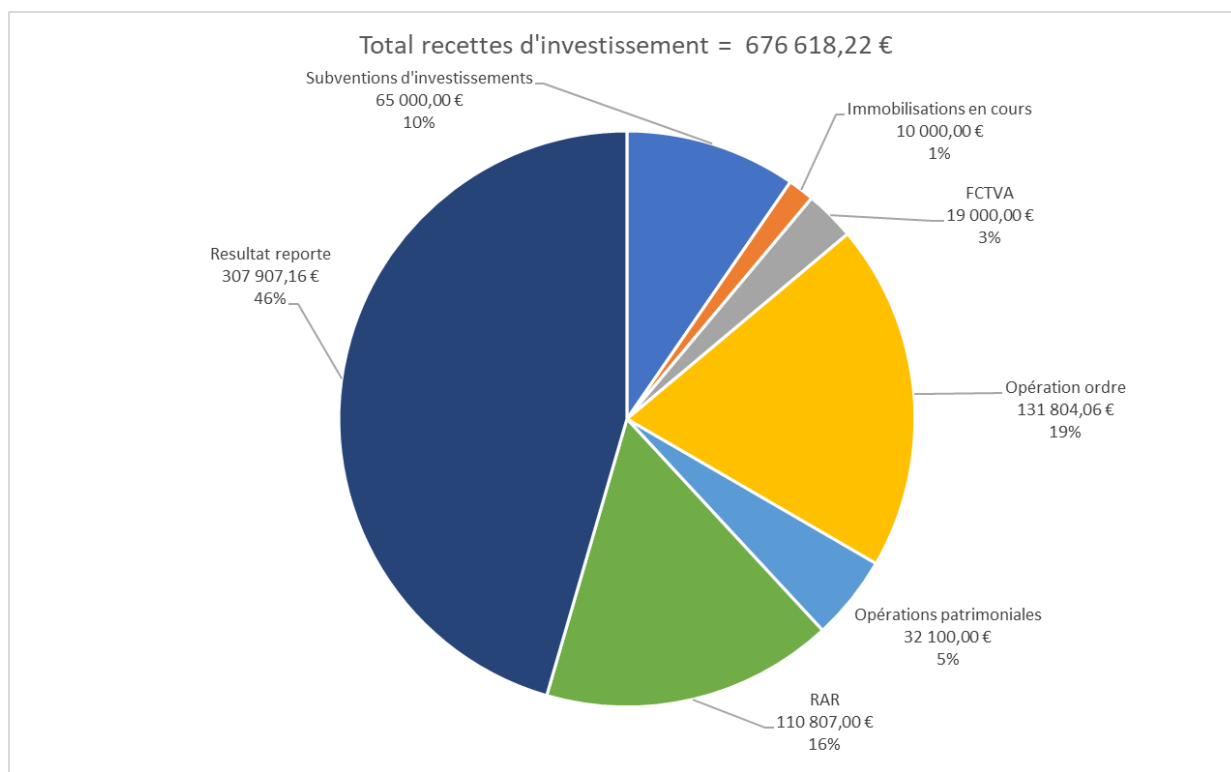
Chapitre 020 dépenses imprévues

040 : Opérations ordre entre sections

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

RAR

Structure des Recettes prévisionnelles d'Investissement - 2024 = 676 618,22 €



Ces investissements sont principalement financés par le résultat du budget, le FCTVA et les subventions cas Face banque des territoires et participations communales

Chapitre 13 : Subventions investissement : Subvention communale

Chapitre 10 : FCTVA :

040 Opérations d'ordre

Chapitre 041 : Operations patrimoniales

RAR

001 Résultat reporté investissement